

L'atome chez les juges

Le 25 octobre à Bordeaux, quinze inculpés au titre de la loi anticasseurs passeront en procès pour : « Action concertée à force ouverte avec violence sur les personnes, dégradations et destructions ».

Ce procès est la suite de deux actions menées par les agriculteurs et les antinucléaires de la région contre les agissements d'EDF pour la construction de la centrale de Braud-St-Louis. La première a vu les paysans menacés et les écologistes s'opposer, le 10 avril 1975, à la mise en place, illégalement, par EDF d'un pylône météorologique, le permis de construire n'étant pas délivré. Douze agriculteurs sont inculpés pour cela. La seconde, le 11 mai 1975, a consisté en l'occupation du terrain que devait utiliser EDF par 500 personnes malgré la présence des gardes mobiles. Trois membres des comités antinucléaires ont été poursuivis à cette occasion.

vivre au pays

Cette vive opposition des habitants tient à ce que la construction de la centrale va aggraver les problèmes de la population, en particulier va accélérer la désertification de la région.

En effet l'agriculture, surtout sous la forme de petites et moyennes exploitations pratiquant la polyculture et l'élevage, est l'activité principale. L'équilibre économique des exploitations est étroitement lié à l'existence du marais qui fournit des terres à céréales, des fourrages, le jonc industriel et la litière pour les animaux. Le fonctionnement de la centrale mettra en cause l'utilisation de l'eau du marais et par là même la viabilité des exploitations agricoles. Or, les agriculteurs du nord-Blayais, malgré le peu d'aide des pouvoirs publics, ont entrepris ces dernières années un effort de développement considérable au prix d'un lourd endettement. Ils risquent donc d'être ruinés et de devoir quitter leurs terres. Dans ce processus la SAFER aura eu un rôle important en se servant, contre les paysans, du remembrement foncier engagé sur le territoire de la commune de Braud en 1973.

En avril 1974, lorsque le projet de la centrale est connu, la SAFER possède : 206 ha sur la commune de Braud ; 128 ha sur la commune de St-Ciers. Tout de suite elle prend une série de mesures qui montre sa collusion totale avec EDF : elle gèle les terrains acquis sur le périmètre d'implantation ; elle refuse de vendre ou de louer, à titre temporaire, les terrains au groupement foncier agricole (GFA); elle consent à EDF des contrats d'occupation de 5 ans alors que les contrats consentis aux agriculteurs ne dépassaient pas un an et, par décret préfectoral, la SAFER met des centaines d'hectares à sa disposition.

A l'heure actuelle EDF travaille sur 500 ha alors qu'en 1974 l'enquête d'utilité publique portait sur 190 ha. Elle utilise toute une série de moyens pour venir à bout de la résistance de la population : voyages de propagande à Chinon ou Bugey offerts aux notables locaux; surenchère sur le prix du terrain : 24 000 à 100 000 F l'hectare alors que les prix courants dans la région étaient de l'ordre de 12 000 F. De ce fait, EDF « service public », est avec la SAFER le plus gros propriétaire foncier de la région.

L'implantation de la centrale nucléaire va définitivement bouleverser l'économie de la région. Plusieurs centaines d'hectares vont être retirés à l'agriculture, l'équilibre écologique détruit, le type d'exploitations agricoles transformé : constitution de grands domaines par l'intermédiaire de la SAFER, de la chambre d'agriculture et du Crédit agricole.

La suppression de l'outil de travail et l'absence de contrôle sur les moyens de production vont aboutir à une immigration de petits et moyens agriculteurs, à un départ accéléré des jeunes, accentuant le déséquilibre démographique et le renforcement du poids des notables.

programme nucléaire français en procès

Ce sont ces perspectives qu'ont refusé de nombreux habitants et qui les ont conduit à s'opposer à la main-mise d'EDF sur la région. C'est pourquoi 13 des 15 inculpés préparent une défense collective en liaison avec les autres participants aux manifestations dont beaucoup ont signé des demandes d'inculpation volontaire. Leur défense est axée sur la solidarité totale des inculpés, agriculteurs ou non, et ils plaideront tous « non coupables » car ils ont réagi en état de légitime défense face à EDF et aux pouvoirs publics qui n'hésitaient pas à violer leurs propres lois. Enfin, ce procès sera celui du programme nucléaire français et sa préparation a commencé dès cet été : en août.

L'Université du Soleil, rassemblant à Braud des militants de toute l'Europe, a travaillé sur l'utilisation des énergies douces, dans le cadre du GFA face au chantier de la centrale. Des interventions dans des bourgs environnants ont eu lieu et elles vont être développées dans les prochaines semaines. Depuis cet été des commissions ont été mises en place en vue du procès : organisation, défense des inculpés, popularisation, soutien. L'objectif immédiat est d'obtenir l'arrêt de la construction de la centrale à Braud-St-Louis.

L'approche du procès, le besoin d'un soutien massif ont amené les inculpés, le syndicat des agriculteurs menacés (SYDAM) de Braud-St-Louis, le collectif de coordination des comités antinucléaires du Sud-Ouest à inviter l'ensemble des organisations et associations ayant pris position contre le programme nucléaire à une réunion le 17 septembre. Elle a rassemblé, en plus des invitants, des représentants de la SEPANSO, de l'école émancipée, des paysans travailleurs, d'espérantistes, du GFA, du SNI, de la fédération anarchiste, de Révolution, de la LCR, du PS et du PSU (fédérations de la Gironde, Béarn, Charentes).

Il y a été surtout question de la préparation du pro-

cès et des moyens de populariser la lutte menée à Braud-St-Louis : création de comités départementaux et régionaux pour porter le débat devant l'ensemble des travailleurs, perspective d'un collectif national de soutien aux inculpés après la prochaine réunion où toutes les organisations politiques et syndicales se réclament de la classe ouvrière ont été invitées, campagne contre la loi anticasseurs.

Ce premier procès d'opposants au programme nucléaire doit permettre le développement de l'unité populaire. Il s'agit d'utiliser cette occasion pour intensifier l'explication de notre refus du programme nucléaire et pour élargir les bases du mouvement.

J.-F. THORAVAL ■

Durant le week-end la région de Nantes a vu la manifestation anti-nucléaire la plus importante dans cette partie de la Bretagne. En effet, 3 000 agriculteurs, habitants, jeunes, ont manifesté contre le projet de centrale à Pellerin, à 20 km de Nantes. Les manifestants ont édifié un cabanon sur le site de la future centrale qui servira de siège au comité antinucléaire du Pellerin.

D'autre part, à l'occasion d'une réunion, le samedi 16 octobre à 10 heures à la Maison du Peuple, place de l'Harteloire à Brest, la fédération bretonne du PSU a adressé la lettre ci-jointe aux organisations suivantes : fédérations des comités régionaux d'information et de lutte antinucléaire (CRINS) de Bretagne, Union régionale CFDT et Fédération régionale Electricité-Gaz CGT, CSCV de Bretagne (ex-APF), UD CSFde Bretagne, FDSEA, paysans travailleurs, UDB, LCR, PS, PCF, Bleun-Brug, Ar Falz, Mouvement action non violente. Comités Anti-Outspan.

« Le mouvement antiélectronucléaire nous semble devoir passer un cap décisif.

La décision du gouvernement d'implanter une centrale électro-nucléaire en Loire-Atlantique, les événements de PLOGOFF, les affrontements de CREYS-MALLEVILLE, montrent qu'il est déterminé à passer outre à l'avis des populations directement concernées. Des décisions de même type sont à craindre sur d'autres sites de BRETAGNE.

Nous vous proposons à cette réunion de confronter nos analyses de la situation et d'entreprendre des actions communes. »

La fédération bretonne du PSU vient de sortir une brochure sur les mouvements antiélectronucléaire en Bretagne. Pour tous renseignements, écrire à : Fédération Bretagne, Maison du Peuple, 29200 Brest.

